



Pisciniste (H/F/X)

Construction - Travaux | Electrotechnique - Chauffage

Coordination et encadrement

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

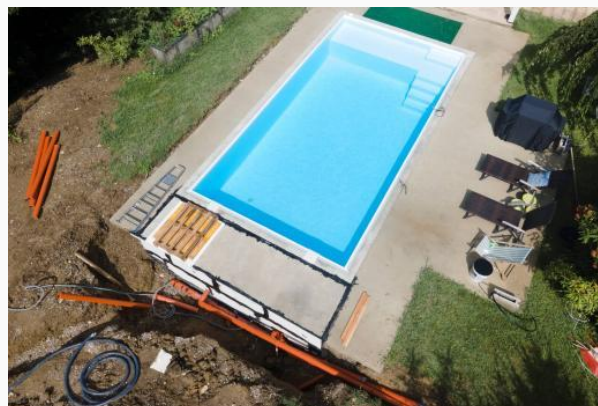
Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Vous aimez travailler au bord de l'eau mais vous n'êtes pas du genre à vous la couler douce ? Alors devenez Technicien pisciniste grâce à cette formation éblouissante !

Le Technicien et la Technicienne Pisciniste construisent, installent, rénovent et entretiennent tous types de piscines qu'elles soient d'intérieur, d'extérieur, collectives ou familiales. Bassin, coque, liner, échelles, systèmes de filtres et de chauffage... Les Techniciens Piscinistes interviennent aussi sur toutes les installations sanitaires liées aux piscines. **Les Piscinistes accompagnent les clients lors de la réflexion, la construction et la mise en service de la piscine.**

Au cours de cette formation en **Coordination et Encadrement**, vous développerez les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de **Technicien Pisciniste** :

Installer, désinstaller un chantier de construction de piscines : vous apprenez à aménager le chantier, à acheminer et stocker les matériaux. Vous vous formez à maîtriser les normes de sécurité.

Analyser et préparer un projet de construction d'une piscine: vous apprenez à maîtriser la lecture d'un plan et utiliser les documents techniques. Vous planifiez votre travail.

Relever et tracer un projet de piscine : vous vous initiez à relever les caractéristiques dimensionnelles d'un support, d'un ouvrage et vous réalisez des schémas et des croquis cotés. Vous maîtrisez les notions de mathématique, de géométrie et de nomenclature afin de réaliser un plan.

Identifier les types de bassins et les différents accessoires qui les composent : vous vous formez à la terminologie des piscines.

Comprendre et respecter les réglementations en vigueur

Réaliser la pose des éléments assurant l'étanchéité du bassin: vous apprenez à reconnaître les types de sols, à vérifier le type de support en place et choisir le type d'étanchéité à placer. Vous identifiez les différents fonds de bassin, vous réalisez la pose des éléments d'étanchéité du bassin, vous apprenez à entretenir l'étanchéité des parois, à maîtriser les techniques de réparation des parois (résines époxy, polyester, liner, ...).

Réaliser l'installation électrique d'une piscine: vous vous formez aux notions de base en électricité, vous apprenez à mettre en place les conduits, canalisations électriques d'une installation électrique encastrée et/ou apparente, à placer, raccorder les équipements électriques et mettre l'installation électrique en service, à diagnostiquer, dépanner et remettre en service l'installation électrique.

Réaliser l'installation d'un système de chauffage de piscine: vous vous initiez aux notions de base en chauffage. Vous apprenez à dimensionner et installer le système de chauffage de l'eau. Vous apprenez à diagnostiquer, dépanner et remettre en service l'installation de chauffage de l'eau.

Traiter les eaux des piscines: vous vous formez aux notions et techniques relatives au traitement de l'eau. Vous apprenez à connaître et choisir les produits d'entretien et de désinfection, à procéder au traitement des eaux et à assurer la maintenance de l'équilibre de l'eau d'un bassin.

Mettre en œuvre les équipements pour permettre la filtration des eaux d'un bassin: vous vous initiez aux principes de fonctionnement de la filtration. Vous apprenez à dimensionner des systèmes, à maîtriser les notions hydrauliques et à réaliser l'installation sur base d'un plan de filtration. Vous préparez le placement de l'installation de filtration et d'alimentation d'un bassin.

Installer et mettre en œuvre les équipements de sécurisation d'une piscine: vous vous formez à mettre en œuvre et en service les équipements de sécurité et les accessoires du bassin. Vous apprenez à expliquer le fonctionnement de l'installation.

Mettre en service et entretenir une installation de piscine: vous vérifiez la mise service de la piscine, vous assurez l'entretien et la maintenance du bassin et des équipements techniques.

Diagnostiquer et dépanner une installation de piscines : vous apprenez à déterminer les pannes courantes et les risques de dysfonctionnement. Vous vous formez aux mesures de précaution et de réparation. Vous réalisez un diagnostic et assurez l'intervention. Vous découvrez et appliquez les techniques de rénovations et de réparations. Vous rédigez le rapport d'intervention.

Communiquer dans le cadre de relations professionnelles.

Gérer des équipes: vous développez vos compétences et apprenez à gérer les responsabilités dans le cadre d'un poste de coordination et d'encadrement.

Alors si vous souhaitez que votre avenir professionnel ne patauge pas, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui proposent cette formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 500h, non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée dans une société spécialisée en piscine

Employé / Employée dans une société de construction

Employé / Employée dans un centre aquatique

Point(s) fort(s)

Travail à l'atelier et à l'extérieur Contact client Travail en équipe ou en autonomie Activités variées

Finalité

Diplôme de formation de Coordination et d'Encadrement homologué par la Communauté française

Aptitudes

Établir des devis en vue de conclure des ventes de piscines.

Suivre le chantier d'installation: les piscines mais aussi l'ensemble des équipements et accessoires : chaudière, filtres, aération, chloromètre, tuyauteries, pédiluve, toboggan, abords du bassin et espaces verts environnants.

Contrôler et maintenir la qualité de l'eau. Le technicien pisciniste a différents outils à sa portée, comme le pHmètre ou l'aspirateur robot, et différentes substances chimiques.

Assurer la maintenance préventive et curative de l'équipement, dans le respect des consignes et normes de sécurité et de prévention sanitaire.

Comprendre, répondre et anticiper les attentes et besoins des clients, en se tenant au fait des nouvelles pratiques du métier de technicien pisciniste.

Programme

1ère année (dispenses possibles)

- K88/1: Formation à la sécurité de base (8h)
- K88/1: Organisation du chantier (12h)
- K88/1: Analyse, préparation et communication (16h)
- K88/1: Contrôle du support et prise de mesure sur chantier (12h)
- K88/1: Terminologie des piscines (20h)
- K88/1: Règlementation spécifique aux piscines (12h)
- K88/1: Etanchéité des bassins (40h)
- K88/1: Installations électriques appliquées aux piscines (60h)
- K88/1: Traitements et chimie de l'eau (20h)
- K88/1: Procédés de filtrations et circulation de l'eau (40h)
- K88/1: Chauffage des piscines (16h)

2ème année:

- K88/2: Management d'équipe (12h)
- K88/2: Communication - principes généraux (8h)
- K88/2: Installations électriques appliquées aux piscines (76h)
- K88/2: Traitements et chimie de l'eau (28h)
- K88/2: Chauffage des piscines (76h)
- K88/2: Equipement et sécurisation des piscines (16h)
- K88/2: Entretien et maintenance des bassins (20h)
- K88/2: Diagnostics et interventions (20h)

Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit **être titulaire du certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Dinant

Rue Fétis, 61 5500 Dinant

082 21 35 80

Secrétariat

Du Lundi au jeudi : de 8h30 à 21h30

Le Vendredi : de 8h30 à 17h

Le Samedi : de 8h30 à 13h

/

centre.dinant@ifapme.be